

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00581

Numéro SIREN : 811 819 994

Nom ou dénomination : A.O.C. Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 718

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Page 14

Formulaire obligatoire (art. 302 Sept
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S AOC CONSULTING

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 23 QUATRIEME AVENUE

60270 GOUVIEUX

Numéro SIRET * 8 1 1 8 1 9 9 9 4 0 0 0 2 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF	ACTIF IMMOBILISE				
	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	18 541	16 167
	Immobilisations financières * (1)	040	042	8 600	8 600
	Total I (5)	044	048	19 754	24 767
	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070	5 680	2 400
	Autres * (3)	072	074	560	912
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	7 226	2 008
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	13 466	5 321
	Total général (I+II)	110	112	33 220	30 088

PASSIF

				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100	100	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	132			
	Report à nouveau	134	2 098	(2 188)	
	Résultat de l'exercice	136	(3 625)	4 286	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(427)	3 198	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	15 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	9 615	6 170	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 653	20 720	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	33 647	26 890	
Total général (I + II + III)		180	33 220	30 088	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	15 000
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 757
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>S.A.S AOC CONSULTING</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		13 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		Néant		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	biens	215	214				
		services *	217	218	47 498	75 140		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *		224					
	Subventions d'exploitation reçues		226					
	Autres produits		230	8 796	32			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	56 294	75 172			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234					
	Variation de stock (marchandises) *		236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	52 776	57 012			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	357	244	357		
	Rémunérations du personnel *		250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252					
	Dotations aux amortissements *		254	6 771	10 212			
	Dotations aux provisions		256					
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262		3	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	59 904	67 227			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(3 610)	7 945			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280				
	Produits exceptionnels		(IV)	290				
	Charges financières		(V)	294				
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300	15	2 260	
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348					
Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306		1 399			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(3 625)	4 286			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	3 625	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	15			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. tiercéies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quatercéies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992
	Divers* ZFA NG (44. quatercéies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. septécies)	993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	352		354	3 610		
	Déficit col. 2							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372	3 610		
		Déficit col. 2						

Désignation de l'entreprise :

S.A.S AOC CONSULTING

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Amende		15
Total des réintégrations diverses	330	15

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTINGNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	37 794	462		464	15 500	466	22 294	22 294
	Autres immobilisations corporelles	470	9 917	472	1 757	474	4 273	476	7 401	7 401
	Immobilisations financières	480	8 600	482		484		486	8 600	8 600
TOTAL		490	56 311	492	1 757	494	19 773	496	38 295	38 295

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
Immobilisations corporelles	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	23 954	552	5 574	554	15 500	556	14 028
	Autres immobilisations corporelles	560	7 589	562	1 197	564	4 273	566	4 513
TOTAL		570	31 543	572	6 771	574	19 773	576	18 541

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Véhicule rebut		Mat info rebut							

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1	15 500	15 500						
2	4 273	4 273						
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	19 773	580	19 773	582	584	586	588
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	3 610
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	3 610

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 476
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 133
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTING				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Cesg Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	37 794		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 917		1 757
TOTAL	47 711		1 757
Prêts, autres immobilisations financières	8 600		
TOTAL	8 600		
TOTAL GENERAL	56 311		1 757

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		15 500	22 294	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 273	7 401	
TOTAL		19 773	29 695	
Prêts, autres immobilisations financières			8 600	
TOTAL			8 600	
TOTAL GENERAL		19 773	38 295	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	23 954	5 574	15 500	14 028
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 589	1 197	4 273	4 513
TOTAL	31 543	6 771	19 773	18 541
TOTAL GENERAL	31 543	6 771	19 773	18 541

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	5 574				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 197				
TOTAL	6 771				
TOTAL GENERAL	6 771				

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000
Total	3 000

SAS « AOC CONSULTING »
Société par actions Simplifiée
Au capital de € 1 000
Siège Social : 23 VC QUATRIEME AVENUE
60 270 GOUVIEUX
811 819 994

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit :

Perte de l'exercice 2020..... 3 625 €

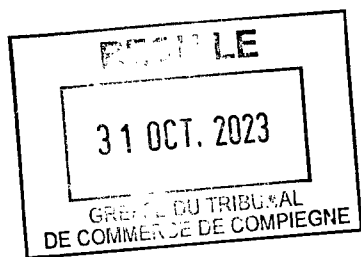
- Au Report à Nouveau 3 625 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de revenus n'est intervenue au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINALE
LA PRESIDENTE

*Pour copie certifiée conforme
à l'originale.
La Présidente
Thaïger*



SAS « AOC CONSULTING »
Société par actions Simplifiée
Au capital de € 1 000
Siège Social : 23 VC QUATRIEME AVENUE
60 270 GOUVIEUX
811 819 994

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un

Le trente juin
A onze heures

Au siège social,

23 VC Quatrième Avenue
60 270 GOUVIEUX

Les actionnaires de la SAS AOC CONSULTING au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

Madame Chloé MAUGER, demeurant 117 10^{ème} Avenue – 60 260 LAMORLAYE possédant 48 actions

Monsieur Régnier MAUGER, demeurant 117 10^{ème} Avenue – 60 260 LAMORLAYE possédant 48 actions

Monsieur Benoît NOTARIANI, demeurant 1 Rue des Coquelicots – 95 570 VILLAINES SOUS BOIS possédant 4 actions

Total des actions

100 actions

an

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Madame Chloé MAUGER, Présidente actionnaire.

La Présidente rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.
- Rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 223.19 al. 1 du nouveau code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidente.
- Affectation des résultats.
- Rémunération de la Présidente

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion, et le rapport spécial de la Présidente.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice.
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article L 223.26 al.2 du nouveau code de commerce, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Après avoir donné lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la Présidente.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve les termes du rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par une perte de 3 625 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

07

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit :

Perte de l'exercice 2020..... 3 625 €

- En Report à Nouveau 3 625 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de revenus n'est intervenue au titre des trois précédents exercices sociaux.

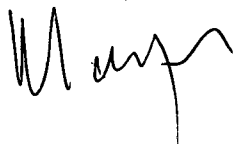
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

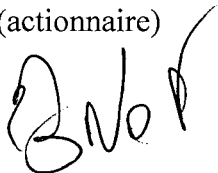
L'actionnaire, Présidente indique qu'elle n'a pris aucune rémunération au titre de l'exercice 2020.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires et la Présidente de la Société.

Monsieur Régnier MAUGER
(actionnaire)



Monsieur Benoît NOTARIANI
(actionnaire)



Madame Chloé MAUGER
(actionnaire et présidente)

